

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

14 NOV. 2022

ID : 022-212202626-20221108-2022_11_68-DE

COMMUNE DE QUINTIN
Département des Côtes
d'Armor

CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 08 novembre 2022

Convocation du :	02 novembre 2022
Date d'affichage :	02 novembre 2022
Nbre de conseillers en exercice :	21
Présents :	15
Votants :	18

EXTRAIT DU
REGISTRE DES
DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le huit novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence du Maire, Monsieur Nicolas CARRO.

Etaient présents :

CARRO Nicolas - AUBRY Isabelle - HAMON Jean-Paul - MAUJARRET Marie-Madeleine - THERIN Emmanuel - CHATTARD-GISSEROT Thibault - LE BRIS Isabelle - GUILLOU-COROUGE Françoise - MORIN Sabine - RUEN Pauline - GUILLEMOT Sébastien- BOQUEHO Stéphanie - POISSON François - AUBRY Charlène - REPERANT Thibault.

Absents excusés : QUEMARD Bertrand, COISY Thierry, LE FUR Corentin, HELLARD Hugo, LE BUHAN Erwan, LE CHANU Fabienne.

Procuration :

LE FUR Corentin à MAUJARRET Marie-Madeleine

LE CHANU Fabienne à LE BRIS Isabelle

COISY Thierry à POISSON François

Le Conseil a désigné pour secrétaire de séance Madame RUEN Pauline.

Délibération n° 2022/11/68 (nomenclature 1.1). Marché de prestation de services pour l'élaboration d'un SDIE en procédure adaptée pour l'année 2023.

Rapporteur : Nicolas CARRO

Considérant l'intérêt de solliciter un bureau d'études afin de réaliser un Schéma Directeur Immobilier et Energétique pour la Ville de Quintin,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié sur le site de dématérialisation « mégalis » (<https://marches.megalis.bretagne.bzh>) le 26 juillet 2022 et paru dans les journaux d'annonces légales Ouest-France et le Télégramme le 29 juillet 2022,

Considérant que les date et heure limites de réception des offres étaient fixées au 26 septembre 2022 à 12h00,

Vu les offres réceptionnées par la Commune,

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le **14 NOV. 2022**

ID : 022-212202626-20221108-2022_11_68-DE

Vu le rapport d'analyse des offres avec réponses aux questions complémentaires valant mise au point établi par les services administratifs et l'ALEC,

Considérant que la Commission d'appel d'offres réunie le 20 octobre 2022 à 18h30, au vu des résultats de la consultation, décide de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse de la société ELANSYM

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents décide :

- 1) de retenir les propositions formulées par la société **ELANSYM**, dont le siège est sis 3 rue Paul Tavernier - 77300 FONTAINEBLEAU, pour un montant de 103 375 € H.T soit 124 050 € TTC pour la tranche ferme et 6 750 € H.T soit 8 100 € TTC pour la tranche optionnelle ;
- 2) d'autoriser M le Maire à signer le marché correspondant à intervenir entre ladite société et la Commune, à engager les dépenses et à signer tous les documents administratifs afférents à ce marché.

Pour expédition certifiée conforme.

Mr Le Maire,

Nicolas CARRO

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Nicolas Carro', written over a circular official seal. The seal features a central emblem of a castle or tower, surrounded by the text 'MAIRE DE QUINTIN' at the top and 'Côtes d'Armor' at the bottom, with two small stars on either side of the bottom text.